



Monsieur G. Doucet, Maire de Lyon
Hôtel de Ville
BP 1065
69205 Lyon cedex 01

Lyon, le 27 avril 2022

Objet. : NTH8 et nouvel appel à projets

Monsieur le Maire,

La décision de la Ville de Lyon, en accord avec la DRAC et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de mettre fin à la direction du Nouveau Théâtre du 8e par la compagnie Les Trois-Huit nous amène, en tant que Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI) – dont la compagnie est adhérente -, à vous interpellier sur ce que cette décision révèle de la politique culturelle menée par votre municipalité.

Nous ne pouvons que constater l'écart patent que manifeste cette décision entre le discours et les actes de cette politique :

Monsieur le Maire, vous avez vous-même souvent appelé à la co-construction des politiques publiques avec les acteurs sociaux et culturels de la ville : et voici que l'avenir du Nouveau Théâtre du 8e est mis en jeu dans une procédure d'appel à projets mettant en concurrence différentes structures, sans même qu'un bilan ait été effectué par les partenaires publics avec l'équipe qui dirige ce théâtre depuis 2003.

Comment ne pas s'étonner également qu'une politique culturelle se réclamant des droits culturels des personnes fasse table rase de l'expérience d'une compagnie qui n'a cessé de créer des événements artistiques avec la participation des personnes, publics et habitants, sur le territoire du 8^{ème} arrondissement ?

La décision de votre municipalité met fin à une **expérience qui fait aujourd'hui référence en matière de mutualisation d'outil et de gouvernance collective** ; elle met fin à une **pratique de compagnonnage et de transmission unique en son genre** pour les jeunes générations de comédiens et comédiennes. Elle met également fin à une reconnaissance de la **diversité culturelle** et artistique par la place centrale faite à la création en langue des signes et un engagement actif pour l'égalité femmes/hommes dans le spectacle vivant...

Parce que le SYNAVI défend les compagnies et les équipes de création de spectacle vivant dans leur droit à être conventionnées dans la durée, à pouvoir développer leur activité de création dans le respect des droits culturels, avec un travail d'infusion artistique sur les territoires, à adopter des modes collectifs et mutualisés de fonctionnement administratif et économique, **notre syndicat demande que la compagnie Les Trois-Huit continue à bénéficier des moyens de travail et du soutien de la Ville de Lyon et des collectivités publiques, nécessaires à sa survie.**

Le SYNAVI affirme également sa solidarité avec les travailleurs et travailleuses, artistes et technicien.es, du NTH8 dont les **emplois** sont **menacés** par la décision municipale.

Nous nous tenons à votre disposition pour un rendez-vous de concertation sur cette décision et, au-delà, sur la politique culturelle de la Ville de Lyon.

Nous vous adressons, monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.



Emmanuelle GOURVITCH et Elsa MAUPEU
Co-présidentes
SYNAVI



Jeanne GUILLON, Gautier MARCHADO, Paul PITAUD
Co-délégués
SYNAVI Auvergne-Rhône-Alpes

Contact :
Muriel Guyon, secrétaire générale du SYNAVI
T. 06 72 84 46 30
M. direction@synavi.org